

EXPÉRIMENTEZ POUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUS LES ÉLÈVES

Candidatez à la 6e édition du prix Chercheurs en Actes

Publié le 20 janvier 2025

Vous êtes enseignant, personnel de direction ou d'inspection et avez mis en place des initiatives nourries de la recherche, visant à améliorer les compétences et les connaissances des élèves ? Le Prix Chercheurs en Actes est fait pour vous ! Ce prix met à l'honneur les initiatives des équipes pédagogiques et scientifiques qui s'appuient sur la recherche et l'expérimentation. **Partagez vos initiatives !** Vous avez jusqu'au **20 avril 2025** pour déposer votre candidature.

Le prix Chercheurs en actes récompense des équipes pédagogiques qui s'appuient sur la recherche et des méthodes expérimentales rigoureuses dans la réflexion sur leurs pratiques. **Il est ouvert aux établissements de tout niveau d'enseignement** (maternelle, élémentaire, secondaire) **publics ou privés sous contrat d'association avec l'État.**

Vous faites partie d'une équipe éducative ? Vous avez mis en place des initiatives nourries par la recherche et visant à améliorer les compétences et les connaissances des élèves ? Ces actions pourraient être déployées au sein d'autres structures ?

Vous êtes personnel d'encadrement ? N'hésitez pas à repérer, accompagner les initiatives s'appuyant sur les travaux de la recherche au sein des écoles, des lycées, des services de l'Éducation nationale.

Le prix permet de valoriser des démarches autour de :

- **l'égalité des chances** : réduction des inégalités pour un accès facilité à la réussite scolaire
 - **la confiance en soi et la métacognition** : apprendre à auto-réguler son apprentissage et avoir confiance dans sa réussite
 - **le handicap et la scolarité inclusive** : inclusion de tous les enfants dans le milieu scolaire
 - **l'évaluation et l'intervention pédagogique** : évaluation des besoins des élèves et intervention pédagogique ciblée
- >> [consultez le règlement](#)

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Prix Chercheurs en Actes est ouvert aux établissements de tout niveau d'enseignement (maternelle, élémentaire, secondaire) publics ou privés sous contrat d'association avec l'État et à l'ensemble des services de l'éducation nationale. L'établissement ou le service lauréat recevra une dotation de 5 000 €.



**DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE
AVANT LE 20 AVRIL 2025***

[candidatez à la sixième édition du prix Chercheurs en Actes](#)

Suivez le webinaire du 6 février

Vous souhaitez candidater ou en savoir plus sur le Prix ? **Rejoignez le webinaire le 6 février de 17h30 à 18h30** pour obtenir les réponses à toutes vos questions.

[Accéder au webinaire du 6 février](#)

Les candidatures seront étudiées par un jury composé de représentants du CSEN et des institutions partenaires. Les établissements lauréats bénéficieront d'un soutien financier pour accompagner ou développer leur projet.

